

Compte à terme

commercialisé par la Banque Nagelmackers S.A., partie du Dajia Insurance Group

Fiche de promotion

Le compte à terme est un produit d'épargne sur lequel sont placés des dépôts pour une durée déterminée. Les fonds ne sont pas disponibles pendant cette durée.

1. Conditions

- Devise : EUR
- Montant minimum : 1 000 EUR Montant maximum : 1 000 000 EUR par client
- Durée minimale : 5 ans Durée maximale : 10 ans
- Les fonds ne sont pas disponibles pendant la durée déterminée et sont remboursés à son terme.

2. Rémunération du compte

Le taux d'intérêt brut est fixe pendant toute la durée et dépend de la durée choisie.

Durée	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux d'intérêt brut (sur base annuelle)	0,05%	0,10%	0,10%	0,15%	0,20%	0,25%
Taux d'intérêt net (sur base annuelle)	0,035%	0,070%	0,070%	0,105%	0,140%	0,175%

Les taux d'intérêt sont les taux d'application à la date de ce document et peuvent donc changer. Vérifiez les taux applicables le jour du placement.

Un précompte mobilier de 30% sur les intérêts bruts est retenu à la source. Pour plus d'informations sur le rendement net, vous pouvez contacter votre conseiller.

Intérêts

- Vous avez droit aux intérêts à partir du jour du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au moment où l'argent reste sur le compte.
- Conformément aux conditions choisies lors de l'ouverture du compte, le client reçoit les intérêts acquis au terme du contrat ou sur base périodique (mensuelle/trimestrielle/semestrielle ou annuelle).

3. Frais

- ✓ Frais d'ouverture : néant
- ✓ Frais de gestion : néant
- ✓ Les frais sont d'application pour le compte terme à la date du présent document et sont susceptibles d'être modifiés.
- ✓ Le compte à terme ne peut pas être clôturé de manière anticipative sauf dans certaines circonstances exceptionnelles que la banque doit évaluer. Dans ce cas, vous payez une indemnité de rupture. Il n'est donc pas certain que vous récupérerez votre capital de départ.

4. Informations pratiques

- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à la Banque Nagelmackers S.A., Service Plaintes, Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles ou via plaintes@nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de médiation des services financiers :
Ombudsfin asbl
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
B-1000 Bruxelles
e-mail : ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be
- ✓ Cette fiche peut être modifiée. La dernière version est disponible sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Toute décision d'ouvrir le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif du règlement comptes à terme qui est disponible gratuitement sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
- ✓ Il n'y a pas de document 'Informations clés pour l'épargnant' disponible pour le compte à terme.
- ✓ La Banque Nagelmackers S.A. est une société de droit belge.
- ✓ Le droit belge est d'application sur ce produit.
- ✓ Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.
- ✓ Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100 000 EUR par personne et par banque. Au delà de ce montant de 100 000 EUR, vous courez le risque, en cas de faillite ou de risque de faillite de l'institution financière, de ne pas retrouver votre épargne ou de vous voir imposer une diminution/ conversion en actions de capital (Bail-in) du montant des créances que vous possédez sur l'établissement financier. La Banque Nagelmackers S.A. est affiliée au système légal obligatoire belge de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'information sur ce système de protection sur le site internet <http://fondsdegarantie.belgium.be/fr>.